



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

CAISSE des ECOLES
DE
CONTES

Décision n° 2023 04 06

OBJET :

**Crédits actions
pédagogiques**

Nombre de conseillers en
exercice : 12

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 10

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril, à dix-sept heures, le comité d'administration de la Caisse des écoles, légalement convoqué s'est réuni à la salle Miaglia, en séance publique, sous la présidence de Mme Lykke Saviane, Vice-Présidente.

Etaient présents : M. Alain Alessio, Mmes Lykke Saviane, Vice-Présidente, Sandrine Mauras, Martine Abellan, représentants du conseil municipal représentants du conseil municipal, Mme Yolande Nicolas, membre désigné par le préfet, Mmes Emilie Brière, Maryline Ruggéri, Emilie Galli, Chloé Roig, représentantes des parents d'élèves, formant la majorité des membres en exercice.

Etait représenté : Monsieur Francis Tujague, Président.

Etaient excusées : Mme Fabienne Haziza, inspectrice de l'éducation nationale, Mme Laetitia Autheman, représentante des parents d'élèves de l'école de la Pointe.

Monsieur Alain Alessio a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente expose que chaque année des crédits actions pédagogiques sont attribués à chacune des classes des écoles de la commune.

Ces crédits peuvent être utilisés pour un transport, un intervenant ou toute autre action culturelle ou sportive.

Pour l'année 2023, Madame la Vice-Présidente propose d'allouer 215,00 euros à chaque classe et 195,00 euros pour la classe ULIS.

**Le comité d'administration,
Où l'exposé de la vice-présidente,
Et après en avoir délibéré,**

DECIDE d'attribuer au titre des actions pédagogiques, 215,00 euros à chacune des classes des écoles de la commune et 195,00 euros à la classe ULIS pour l'année 2023.

DECIDE d'inscrire la somme afférente au budget primitif 2023.

Fait et délibéré,
les jour, mois et an susdits,
pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-260602420-20230403-20230406-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2023

Publication : 21/04/2023

Le Président, Francis TUJAGUE

Le secrétaire de séance,
Alain ALESSIO

La vice-présidente,
Lykke SAVIANE